



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
octobre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°155

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT avec la CAF POUR L'ANNEE 2020 – DISPOSITIF Accueil LOisirs Enfants (ALOE) – ALSH et POINT JEUNES

Il est rappelé au conseil municipal notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour **favoriser l'accès des enfants et des jeunes à faibles ressources aux accueils de loisirs.**

La CAF, par courrier du 26 novembre 2020, nous propose, comme l'an passé, un financement complémentaire à la prestation de service accueil de loisirs, destiné à **soutenir les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros.**

L'objectif consiste à faciliter l'accès de tous les enfants et de tous les jeunes aux loisirs, notamment en leur permettant de bénéficier de **tarifs préférentiels** sur le prix des accueils de loisirs extrascolaires (ALSH et Point Jeunes).

Pour cette aide complémentaire, la CAF nous propose **une convention d'objectifs et de financement avec le dispositif ALOE : Accueil Loisirs Enfants pour l'année 2020, pour l'ALSH et le Point Jeunes.**

Les modalités de financement et de versement de l'aide sont indiquées à l'article 2 de la convention.

Le montant unitaire de la subvention ALOE, au titre de l'année 2020, s'élève à **0.49 €/heure, soit une aide totale de 10 614 €, se répartissant comme suit : 8 160 € pour l'ALSH et 2 454 € pour le Point Jeunes** (En 2019, le montant de la subvention s'élevait respectivement à 9 473 € et 1 596 €).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention avec la CAF pour le dispositif ALOE concernant l'ALSH et le Point Jeunes pour l'année 2020, et d'autoriser M. le Maire à la signer au nom de la commune.

VU la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF pour l'année 2020 concernant le dispositif Accueil LOisirs Enfants, permettant à des familles à faibles ressources de bénéficier des loisirs de l'ALSH et du Point Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'objectifs et de financement de la CAF, pour l'ALSH et le Point Jeunes, dans le cadre du dispositif ALOE pour l'année 2020, telle que jointe à la présente ;
- charge Monsieur le Maire de la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

